

# Jean-Luc Mélenchon condamné pour injure publique et diffamation envers Radio France

Par Le Figaro avec AFP  
Publié il y a 4 heures,  
Mis à jour il y a 4 heures



Jean-Luc Mélenchon, candidat à l'élection présidentielle de 2022 et chef de file de la France insoumise. STEPHANE DE SAKUTIN / AFP

## Le candidat LFI à l'élection présidentielle avait traité des journalistes de France Info d'«abrutis» et de «menteurs».

Jean-Luc Mélenchon a été condamné mardi 11 janvier pour injure publique et diffamation pour avoir traité des journalistes de France Info d'«*abrutis*» et de «*menteurs*» après une enquête de la cellule investigation de Radio France sur sa campagne présidentielle de 2017.

### À découvrir

→ [Présidentielle 2022 : où en sont les candidats dans les sondages ?](#)

Le chef de file de la France insoumise et candidat à la présidentielle d'avril prochain a été condamné à une amende de 500 euros avec sursis et devra verser 3000 euros de dommages et intérêts à Radio France. Son avocat, Me Matthieu Davy, a indiqué qu'il ferait appel de cette décision. «*Nous sommes étonnés d'une décision aussi sévère contre la liberté d'expression d'un chef politique*», a-t-il déclaré.

Jean-Luc Mélenchon était poursuivi par Radio France pour des propos tenus dans une vidéo publiée sur son profil Facebook le 19 octobre 2018, après la diffusion le jour-même sur France Info d'un volet d'une enquête de la cellule investigation sur sa conseillère en communication, Sophia Chikirou, dirigeante de la société de conseil Mediascop. Ce jour-là, cette dernière était entendue en garde à vue dans le cadre d'une enquête du parquet de Paris sur des soupçons de surfacturation de cette campagne. Trois jours auparavant, des perquisitions avaient été menées, notamment au domicile de Jean-Luc Mélenchon.

Dans sa vidéo, Jean-Luc Mélenchon avait fustigé *«une parfaite synchronisation»* selon lui entre la police, la justice, l'Élysée et les médias et estimé faire l'objet d'un *«pilonnage»*. *«Les journalistes de France Info sont des menteurs, sont des tricheurs»*, avait-il déclaré. *«Ils ont l'air de ce qu'ils sont, c'est-à-dire d'abrutis. Pourrissez-les partout où vous pouvez»*, avait-il aussi lancé.

### **«Une décision très satisfaisante»**

Lors de l'audience le 10 novembre dernier devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris, Jacques Monin, directeur de la cellule investigation de Radio France, cité comme témoin, avait raconté le *«vif émoi»* provoqué par cette déclaration chez les journalistes, estimant que ces propos avaient contribué à alimenter *«la défiance»* vis-à-vis de la presse. Il avait expliqué que la date de publication de l'enquête avait été programmée deux mois auparavant, et non en réaction aux perquisitions et à la garde à vue de Sophia Chikirou.

*«C'est une décision très satisfaisante non seulement pour Radio France, mais pour tous les journalistes»*, s'est félicitée mardi Me Sabrina Goldman, avocate de la radio publique. *«Elle reconnaît que Jean-Luc Mélenchon ne pouvait pas impunément appeler à la haine et a consacré le droit à la liberté d'informer»*.

---

**À VOIR AUSSI** - Présidentielle 2022: Jean-Luc Mélenchon demande une réforme express des parrainages